

DEC 2024 12 09 017

DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du carrefour
Rue des Fins / Avenue de Vessy

Monsieur le Maire de la commune d'Ornex,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération D2024 16 05 059 du 16 mai 2024 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

VU le code de la commande publique ;

VU le Budget Primitif 2024 ;

CONSIDÉRANT que pour assurer une meilleure sécurisation de la traversée des piétons, et faire ralentir la vitesse des véhicules il est nécessaire que la commune procède à l'aménagement du carrefour situé rue des Fins / Avenue de Vessy.

CONSIDÉRANT qu'une consultation a été menée sur devis et que 2 entreprises ont répondu : SNAPRIM et ATGT Ingénierie.

VU l'examen des critères de sélection des offres et négociation avec les candidats, la commission MAPA qui s'est réunie le 13 novembre 2024 a validé le classement suivant :

Participants	Prix HT	Valeur prix /40	Valeur technique /60	Note totale /100	Classement
SNA PRIM	8 575,00 €	31	25	56	2
ATGT Ingénierie	6 650,00 €	40	45	85	1

CONSIDÉRANT que la société ATGT Ingénierie est la mieux disante.

DÉCIDE

DE RETENIR le classement des offres proposé et d'attribuer le marché de mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du carrefour Rue des Fins / Avenue de Vessy à la société ATGT Ingénierie pour un montant de 6 650,00 € HT soit 7 980,00 € TTC.

Fait à Ornex, le 9 décembre 2024

Le Maire
Olivier GUICHARD

Certifié exécutoire le : 09 décembre 2024
Affiché le : 09 décembre 2024

Olivier GUICHARD
Maire



La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et il sera procédé à son affichage.

La présente décision est transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Gex
- Monsieur le receveur de la collectivité

chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision